

APPELS A PROJETS du LABEX SEAM 2024

En concertation avec le président du Conseil Scientifique (CS) et le Comité de Pilotage (COPIL), et en accord avec les objectifs majeurs affichés dans le projet du LabEx 2.0, nous proposons cette année encore 4 types d'appels à projets.

Pour rappel, ces propositions ont pour vocation à (i) d'une part encourager le développement de projets de recherche originaux, innovants, structurants en lien direct avec l'un ou plusieurs thématiques du LABEX et faisant intervenir clairement plusieurs équipes de différents laboratoires et (ii) d'autre part à approfondir sa structuration et augmenter sa visibilité en développant notamment ses réseaux internationaux et industriels. En vue de la pérennisation éventuelle de notre structure, il est envisagé également de co-financer des projets d'équipement mi-lourds et lourds afin de moderniser et de renforcer nos plateformes mutualisées.

Ces 4 types de projet sont ouverts à tous les membres du LABEX, mais les nouvelles collaborations et l'intégration de nouveaux porteurs et membres seront fortement encouragées. Ce sont :

- 1. Thèse en co-financement** : le LabEx souhaite co-financer **des projets de thèse collaboratifs impliquant au moins une équipe du LabEx et un partenaire industriel ou académique international**. Le partenaire devra s'engager à financer l'équivalent d'au moins 50 % du salaire du doctorant, soit **65 k€ environ (frais de gestion de 8% compris)**, et le LabEx versera la même somme. Afin de faciliter la mise en place d'un seul contrat doctoral par une ED, il est possible cependant, notamment dans le cas de collaborations internationales, de co-financer le salaire par une ½ allocation obtenue auprès de l'une des Ecoles Doctorales de l'Université Paris Cité ou Sorbonne Paris Nord ou d'autres ressources acquises par ailleurs, mais sans que cela ne remette en cause ni le co-financement du partenaire étranger ni le caractère collaboratif du projet ; le financement étranger pourra alors être consacré au financement des frais de séjour et de voyage du doctorant chez le partenaire international, ainsi qu'à des frais de fonctionnement ou d'achat de petits équipements. Dans les cas d'un partenariat industriel, outre un financement direct par une entreprise, le co-financement par des organismes publics tels que DGA, ONERA, CEA sont également possibles. Dans le cas de financements industriels directs, l'établissement d'un contrat de collaboration (avec l'une des tutelles du ou des laboratoires engagés) est nécessaire et donc à prévoir au début de la négociation, et le co-financement des frais de fonctionnement, normalement pris en charge par les équipes engagées, est également souhaité.

Au moment de la soumission du projet :

- i) Le co-financement pourra ne pas être encore obtenu, mais des éléments permettant d'attester de la négociation en cours devront alors être fournis. Dans les cas où le financement ne pourrait pas être assuré, le prochain projet sur la liste complémentaire sera alors sélectionné.
- ii) Les projets à cet AAP qui n'auront pas de candidats ne seront pas éligibles.

- 2. Thèse structurante** : le LabEx souhaite financer **des projets de thèse structurants impliquant plusieurs équipes du LabEx scientifiquement complémentaires**, afin de répondre tout particulièrement à l'objectif premier du LabEx qui est de développer une recherche originale et préférentiellement **pluridisciplinaire** dans les domaines des matériaux fonctionnels, des matériaux de structure et des dispositifs photoniques ; il s'agira à la fois de s'attaquer aux domaines identifiés en émergence (matériaux de basse dimension, matériaux hétérogènes à gradient, métamatériaux, fabrication additive, matériaux pour l'électronique souple et la nanophotonique) mais également de poursuivre les efforts déjà entrepris dans le développement des approches multi-échelles de modélisation et de caractérisation avancées des matériaux. **Le caractère inter-disciplinaire du projet et du consortium prévu devra être clairement explicité.**

Le LabEx prendra en charge 100% du salaire du doctorant sur les 3 ans, soit **130 k€ environ (frais de gestion de 8% compris)**. Les équipes impliquées devront s'engager à financer les frais de fonctionnement de la thèse.

Au moment de la soumission du projet :

i) Les candidatures à cet AAP qui n'auront pas de candidats ne seront pas éligibles.

3. Projet Emergent : Cet appel a pour objectif de promouvoir de nouveaux **projets collaboratifs sur une des thématiques relevant des différents axes du LabEx**. Les budgets demandés pourront aller jusqu'à **80 k€ (frais de gestion de 8% compris)**, afin de permettre le recrutement d'un post-doctorant pour une durée pouvant aller jusqu'à 18 mois (avec une expérience < 3 ans) et/ou d'avoir si nécessaire des crédits d'accompagnement permettant de couvrir les dépenses de fonctionnement et de petits équipements en lien avec le projet. Le projet devra comprendre l'implication significative de deux équipes au moins du LabEx, appartenant à au moins 2 laboratoires différents ; la pluridisciplinarité des équipes et/ou leur appartenance à deux universités différentes sont fortement encouragés et seront des atouts supplémentaires.

Dans le cas d'un recrutement de post-doctorants, ces derniers devront ne pas avoir effectué leur thèse dans le laboratoire de l'équipe d'accueil qui prend en charge l'embauche.

Pour ces trois types de projets, les dossiers de candidature (10 pages maximum en Time New Roman 11, en Français ou en Anglais) devront répondre aux points suivants :

- (i) Décrire le projet et son positionnement national et international et démontrer son originalité par rapport à des recherches déjà existantes dans le domaine ;
- (ii) Positionner le projet clairement dans les axes du LabEx (cf. site web : <http://www.labex-seam.fr>) ;
- (iii) Expliquer l'objectif majeur visé et la prise de risque éventuelle ;
- (iv) Expliciter la valeur ajoutée pour le LABEX : caractère interdisciplinaire des recherches envisagées, éventuellement inter-axes, effet structurant (nouvelle collaboration, mobilisation de nouvelles équipes, ...), association d'un nouveau partenaire (industriel, étranger, autre LABEX), pouvant déboucher à terme sur des coopérations de longue durée ... ;
- (v) Expliquer en quoi le financement par le LabEx est important et comment il est envisagé de pérenniser à moyen terme le consortium engagé sur le projet (ANR, Europe, Collaborations industrielles, ...) ;
- (vi) Pour les **projets émergents** qui nécessitent le recrutement d'un post-doctorant, joindre un planning détaillé du programme de travail envisagé ;
- (vii) Pour **les projets de thèse**, fournir un planning détaillé du programme de travail prévu et décrire l'équipe d'encadrement proposée (pouvant inclure un partenaire extérieur au LabEx selon le financement mais impliquant nécessairement au moins un membre du LabEx). La candidate ou le candidat au doctorat devra fournir un CV détaillé (avec obligatoirement les relevés de notes de licence et master et éventuellement des lettres de recommandations) ainsi qu'une lettre de motivation.

4. Projet d'équipement en co-financement : Le soutien du LabEx pour achat d'équipement mi-lourd à lourd a pour but d'améliorer son **parc instrumental mutualisé** et d'aider à l'acquisition d'un équipement ou un complément d'équipement nécessairement associé à une plateforme existante, **pour lequel le budget n'est pas totalement bouclé**. Toute demande s'appuiera sur un projet scientifique de qualité, qui explicitera notamment la procédure de mutualisation envisagée. Le plan global de co-financement avec la provenance des compléments budgétaires sera clairement fourni. **Les demandes ne pourront excéder 108 k€ (frais de gestion de 8% compris)**. Le co-financement du LabEx ne sera versé qu'une fois tous les financements sollicités acquis.

Le dossier de candidature (5 pages maximum en Time New Roman 11, en Français ou en Anglais) devra répondre aux points suivants :

- (i) Description du projet pour lequel la demande d'équipement est faite (objectifs, moyens mis en œuvre, résultats attendus, ...) ;
- (ii) Intérêt pour le LabEx d'acquérir cet équipement ;
- (iii) Equipes du LabEx ayant un intérêt dans l'achat de cet équipement et politique de mise à disposition pour tous les membres du Labex envisagée ;
- (iv) Budget demandé, et co-financements acquis (ou en cours d'acquisition) en indiquant les financeurs.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **vendredi 12 avril 2024 à 12h** (heure de Paris). Les dossiers seront ensuite expertisés par le COPIL, puis par le CS. Les résultats seront communiqués par mail courant juin 2024.

Les porteurs de projet devront utiliser le **template** disponible sur la page d'accueil du site internet (<http://www.labex-seam.fr/>) et envoyer leur projet en **un seul fichier PDF** à l'adresse suivante : labex.seam@cnsr.fr.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter :

- Brigitte Bacroix : Brigitte.Bacroix@univ-paris13.fr (01 49 40 34 66)
- Christian Ricolleau : Christian.Ricolleau@u-paris.fr (01 57 27 62 45)

N.B. :

1. Tout porteur de projet sélectionné devra mentionner en remerciements, lors d'une publication et/ou contribution produite, le LabEx SEAM et le CGI. Voici une phrase type que vous pouvez adapter pour cela :

"L'ANR (Agence Nationale de la Recherche) et CGI (Commissariat à l'Investissement d'Avenir) sont remerciés pour leur soutien financier à ces travaux par le biais du LabEx SEAM (Science and Engineering for Advanced Materials and devices), **ANR-10-LABX-0096** et **ANR-18-IDEX-0001**".

"ANR (Agence Nationale de la Recherche) and CGI (Commissariat à l'Investissement d'Avenir) are gratefully acknowledged for their financial support of this work through LabEx SEAM (Science and Engineering for Advanced Materials and devices), **ANR-10-LABX-0096** and **ANR-18-IDEX-0001**".

2. Nous rappelons qu'au cours du projet, le porteur et/ou les personnels recrutés sur le projet devront effectuer une présentation orale lors du colloque annuel SEAM et qu'à la fin du projet, le porteur devra nous transmettre un rapport final.